

**CONSEIL MUNICIPAL N° 9/2017
DU MARDI 19 DECEMBRE 2017**

Compte rendu

19 DECEMBRE 2017
COMMUNE DE GRAND BOURGTHEROULDE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 25

Pouvoirs : 3

Votants : 28

Le mardi 19 décembre 2017 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni à l'hôtel de ville lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Vincent MARTIN, Maire, en date du mardi 13 décembre 2017,

Présents : 25

Mesdames et Messieurs Vincent MARTIN, Didier PARIN, Jacques AUVARD, Daniel HUE, Myriam FERLIN, Josette VALLEE, Erick POISSON, Muriel QUENOT, Stéphane LECLERC, Florence GUIMBARD, Thierry JARDEL, Nelly HARDY, Gérard SWERTVAEGER, Jacques DESPOIS, Françoise RENARD, Gervais NICOUE, Philippe MARIE, Isabelle BRUN-DOBAT, Laetitia DOUVILLE, Céline MANAC'H, Benjamin PICARD, Pierre PONTY, Christophe DESCHAMPS, Isabelle BOUTTIER et Emmanuel ALLIGIER.

Absents excusés : 4

Mesdames Sylvie BAUDOUIN, Myriam LEGRAND, Mélanie ARGENTIN, Aude de la CONTE,

Pouvoirs : 3

Madame Sylvie BAUDOUIN a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ALLIGIER.

Madame Myriam LEGRAND a donné pouvoir à Madame Isabelle BOUTTIER.

Madame Aude de la CONTE a donné pouvoir à Monsieur Didier PARIN.

Nomination des secrétaires de séance : 3

Madame Myriam FERLIN, Messieurs Didier PARIN et Philippe MARIE.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 14 novembre 2017.

Nomination des secrétaires de séance.

ORGANISATION COMMUNALE

- 1) Accueil des nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes
- 2) Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par Monsieur le Maire.
- 3) Désignation des membres du Conseil de Développement Durable.

FINANCES

- 4) Délibération autorisant la signature d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€.
- 5) Renouvellement de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour le projet de la médiathèque.

URBANISME ET PATRIMOINE

- 6) Délibération portant déclassement de la parcelle 352 AB 252 pour en permettre la vente.
- 7) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la vente du lot à bâtir à M et Mme Jorge Ferreira, chez Maître Aublé.
- 8) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la vente du Presbytère de Bourgtheroulde à M et Mme Marchand chez Maître Aublé.

DIVERS

- 9) Information relative au comité syndical du Syndicat Intercommunal d'électricité et du Gaz de l'Eure du 21/10/2017.
- 10) Remerciements.
- 11) Questions diverses.

1) Accueil des nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire appelle les enfants qui ont été élus comme conseillers municipaux des jeunes, suite aux élections du 30 novembre 2017, et les invite à se présenter devant le Conseil Municipal et qu'ils expliquent leur engagement :

- **Méridith GODEFROY**

Elle aimerait trouver d'autres aménagements de jeux pour le city stade.

- **Théo ESPERON** (absent)

Il aurait voulu sécuriser les cheminements vers l'école.

- **Camille PICARD**

Il désirerait améliorer l'école pour le bien-être de tous.

- **Lucas HERVIEUX**

Il souhaiterait mettre des paniers de baskets dans la cour.

- **Cassandra LEPICARD**

Elle organiserait une rencontre avec la Résidence pour Personnes Agées et le ramassage des déchets dans la ville.

- **Briac DENOEUDE**

Il adorerait créer une piste cyclable.

- **Léa BUON**

Elle améliorerait certains coins de la ville qui sont abîmés.

- **Elsa RIAND**

Elle ambitionnerait d'en finir avec les déchets par terre et de mettre des panneaux pour l'information sur les déchets.

- **Eléa TABOUELLE**

Elle organiserait une « opération nettoignons la nature ».

- **Maëlys LANCIEN-COFFIER**

Elle voudrait installer des miroirs dans les toilettes.

- **Léna DURAND**

Elle aimerait agrandir le centre de loisirs.

- **Maëlyne TANAY**

Elle désirerait que la commune soit plus respectée, notamment pour la propreté et aussi faire connaître la commune.

- **Mathias LECONTE**

Il créerait plus de passages piétons.

- **Nathanaël RUELLAND**

Il voudrait installer plus de poubelles.

- **Noa JACQUOT**

Il créerait plus de places de stationnement près de l'école.

- **Maïna LELIEVRE**

Elle souhaiterait faire une enquête de satisfaction de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire leur explique que certaines compétences sont celles de la communauté de communes comme le centre de loisirs par exemple. Il rajoute que les élus en fonction de leurs délégations les épauleront dans leurs projets. Il les remercie de

leur engagement et les invite à venir aux vœux de la municipalité le vendredi 12/01 à 18h30. Il remercie également leurs parents pour les avoir accompagnés.

2) Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par Monsieur le Maire.

En vertu de la délibération en date du 05/10/2017, Monsieur le Maire précise que :

- Qu'il a signé une convention avec le Conseil Régional de Normandie pour le financement de la Médiathèque (subvention de 279 250 €).

3) Désignation des membres du Conseil de Développement Durable.

Monsieur le Maire propose de reconduire le Conseil de Développement Durable, il propose qu'il soit constitué de 16 membres dont 8 élus. Il présente les candidatures suivantes :

Membres non élus	Membres élus
Pierre Goulet	Vincent Martin
Joel Mesnil	Thierry Jardel
Dominique Cathelain	Muriel Quenot
Edith Gribouval	Josette Vallée
Philippe Rio	Myriam Ferlin
Francois Nicol	Benjamin Picard
Paul Ferlin	Didier Parin
Patrick Lutaud	Myriam Legrand*

*suppléant : Emmanuel Alligier

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les membres sus listés.

Ce Conseil de Développement Durable aura pour objectifs d'apporter un appui technique aux Elus du Conseil Municipal dans :

- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'approche transversale du Développement Durable en intégrant les notions d'économie, de social et de participation,
- Favoriser l'éducation à l'environnement,
- Conduire des actions et des projets en lien avec les élus.

Monsieur Emmanuel Alligier demande à être suppléant de Madame Myriam Legrand, dans le cas où celle-ci ne pourrait être présente.

Monsieur le Maire ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il soit suppléant et propose qu'il soit également en copie des comptes rendus du Conseil de Développement Durable.

4) Délibération autorisant la signature d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Myriam Ferlin qui présente la délibération suivante :

Elle rappelle que la ligne de trésorerie de 1 000 000 € contractée en 2015 et renouvelée en 2016, pour 500 000 € a été soldée ; pour s'assurer de la trésorerie en attendant des signatures des ventes effectives des terrains, une ligne de trésorerie de 100 000 € serait nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve par 22 voix « pour » et 6 abstentions sans justification de Mesdames Isabelle Bouttier, Sylvie Baudouin (pouvoir à Monsieur Emmanuel Alligier) et Myriam Legrand (pouvoir à Madame Isabelle Bouttier) et Messieurs Emmanuel Alligier, Pierre Ponty et Christophe Deschamps la délibération suivante :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Grand Bourgtheroulde décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » (LTI) d'un montant maximum de 100 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt (base de calcul 360) : EONIA + marge de 1.40 %
(Pour info dernier indice EONIA : -0.359)
Ou taux fixe de 1.55 %
- Process de traitement automatique : Tirage : crédit d'office
Remboursement : débit d'office
- Demande de tirage : aucun montant minimum
- Demande de remboursement : aucun montant minimum
- Paiement des intérêts : mensuel
- Frais de dossier : exonération
- Commission d'engagement : 150 €
- Commission de mouvement : exonération
- Commission de non-utilisation : 0.25 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Article-2-

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Article-3-

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Monsieur Emmanuel Alligier demande pourquoi un vote serait nécessaire, alors que le 05/10 dernier, le Conseil Municipal a délibéré et donné délégation pour ce type d'opération.

Monsieur le Maire explique que la délibération ne sert uniquement qu'à initier les discussions avec les banques, mais il faut toujours délibérer sur les détails de l'opération.

5) Renouveaulement de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour le projet de la médiathèque.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat de Territoire du Roumois 2014-2020, le projet de création d'une médiathèque en cœur de Bourg était retenu.

Il rappelle que ce projet structurant permet de valoriser les anciennes écuries du château et de créer un pôle culturel en centre-ville dans le parc du château, faisant échos à la maison de la musique et de danse.

Il précise que le Conseil Régional de Normandie a déjà donné son accord et que le Département de l'Eure devrait également donner une réponse favorable, très prochainement.

La fiche financière estimative de ce projet est de 1 600 000 € HT soit 1 912 725 € TTC et pourrait se présenter de la manière suivante :

- Etudes :	131 500 € HT soit
157 800 € TTC (TVA 20%)	
- Travaux :	1 416 500 € HT soit
1 699 800 € TTC (TVA 20%)	
- Fonds :	52 500 € HT soit
55 125 € TTC (TVA 5%)	
- <u>Subventions :</u>	
- Conseil Départemental de l'Eure 40% :	640 000€
- Conseil Régional de Normandie 19.72 % :	279 250 € (travaux)
- DETR 20.28 % :	324 480 €
- Autofinancement 20 % :	364 254.30 €
- FCTVA :	304 720.70 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **Demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.**

6) Délibération portant déclassement de la parcelle 352 AB 252 pour en permettre la vente.

Monsieur le Maire précise qu'afin de procéder à la cession du terrain à bâtir pris sur la parcelle cadastrée 352 AB 252, d'une surface de 818 m², et des bandes de terrains devant les habitations avenue du Roumois, il convient de constater que la parcelle n'est plus utilisée par le public, aucune activité ne s'y déroule et n'est plus affectée au service public.

- L'accès arrière du collège passant par cette parcelle n'est plus usité depuis plusieurs années.
- La bande de terrain sise devant chaque maison avenue du Roumois est essentiellement usitée par les riverains

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de bien vouloir :

- constater que ladite parcelle n'est plus affectée à l'usage du public.
- procéder à son déclassement pour permettre la cession à Monsieur et Madame Jorge Ferreira, acquéreurs du terrain à bâtir, d'une part et de la bande de terrain aux riverains avenue du Roumois, d'autre part.



**Monsieur Pierre Ponty demande à qui appartient la parcelle 297.
Monsieur le Maire précise que cette parcelle appartient aux voisins M et Mme Osmont.
Monsieur Didier Parin explique que c'est un dossier long mais qui devrait aboutir au printemps prochain.**

7) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la vente du lot à bâtir à M et Mme Jorge Ferreira, chez Maître Aublé.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier Parin qui présente la délibération suivante.

Vu l'instruction n°2016-12-3565 du 13/12/2016 de la Direction de l'Immobilier de l'Etat fixant à 180 000€ HT le montant minimum rendant obligatoire l'avis des domaines,

Vu l'arrêté de déclaration préalable de division du 09/12/2016,

Vu la promesse d'achat reçue le 24/11/2017,

Monsieur le Maire précise qu'un couple est intéressé par l'achat d'un terrain à bâtir de 818 m² sis aux Marnières et cadastrée pour partie 352 AB 252.

Afin de régulariser la réservation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis régulariser l'acte définitif, chez le Notaire de Grand Bourgheroulde, avec Madame et Monsieur Jorge Ferreira, Elodie et Mickaël, pour un montant net vendeur de 55 000€, hors frais et taxes.



8) Délibération autorisant Monsieur le Maire délégué de Bourgtheroulde-Infreville à signer tous les actes relatifs à la vente du Presbytère de Bourgtheroulde à M et Mme Marchand chez Maître Aublé.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Myriam Ferlin qui présente la délibération suivante.

Vu l'avis des domaines en date du 01/02/2016, en attente de mise à jour, évaluant le bien à 200 000 €

Vu la proposition d'acquisition de la parcelle faite par Monsieur et Madame Marchand à hauteur de 195 000€,

Monsieur le Maire présente la demande de *Monsieur et Madame Marchand* qui souhaitent acquérir le presbytère de Bourgtheroulde-Infreville, afin d'y faire leur résidence principale.

Les frais de cession sont les suivants :

- Prix de vente 195 000 €
- Frais de notaire estimés à 17 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur Didier Parin, Maire Délégué de Bourgtheroulde-Infreville à signer tous les actes s'y afférents.**
- **D'Autoriser une servitude de passage sur le parking dit du presbytère, sis rue de l'Eglise, afin de permettre l'accès véhicule à la propriété,**
- **De Rappeler la servitude de passage de réseaux d'eau pluviale**

Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur, l'acte sera signé en l'étude Notariale de Grand Bourgtheroulde, par Maître Aublé.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Gérard Swertvaeger qui s'est beaucoup investi pour que ce dossier aboutisse.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'EURE
POLE GESTION PUBLIQUE
Cité administrative
Boulevard Georges Chauvin
27023 EVREUX CEDEX
Horaires d'ouverture : 9H00-12H00
13H30-16H00

Pour nous joindre
Affaire suivie par : Mme LABADIE
Téléphone : 02 32 24 88 39
Télécopie : 02 32 24 95 10
Courriel : d4fp27.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr



AVIS DU

Cession d'immeubles
Article 11 de la loi n°

Agents :

Elus :

Etat-Civil Animations
BBC BI TH

RECOURS

- 2 FEV. 2016

N° H3

Affaires générales

Maire / CD

Finances Urba

Elections RH

Affaires scolaires

Communicat. Assoc.

ST Sec. Achats

Accueil - Affichage

CCAS Logement

Restaurant Scol.

EM EP Biblio

N°2016/105V94

1 - Propriétaire : Commune de BOURGTHEROULDE-INFREVILLE

2 - Date de réception de la demande d'avis : 25/01/2016
Dossier suivi par : Annick CALARNOU

3 - Situation du bien : BOURGTHEROULDE-INFREVILLE

4 - Description sommaire : Immeuble cadastré AO n° 42p pour 950 m², situé rue de l'Eglise, ancien presbytère comprenant :

- une maison ancienne, élevée sur caves avec sol en terre battue, chaudière au fuel avec cuve, d'un R.d.C. (hauteur sous plafond de l'ordre de 3,30 m) divisé en entrée, grande salle avec cheminée entourée de placards muraux, un grand WC, un bureau avec cheminée et sortie sur le jardin par petit perron, une grande cuisine pavée avec évier en faïence ancien, une réserve pavée à l'arrière, d'un 1^{er} étage (menuiseries en PVC avec double-vitrage) divisé en palier, 2 pièces en enfilade, 1 salle d'eau avec WC, 2 pièces, couloir de distribution avec placards muraux, grenier au-dessus, toiture en bon état. SH : 168 m², le tout demandant d'importants travaux d'isolation et d'aménagement ;
- un jardin clos tout autour avec entrée piétonne côté église et entrée voiture côté école.

5 - Réglementation d'urbanisme : Immeuble sis au PLU en zone UA.

6 - Situation locative : libre à la vente.

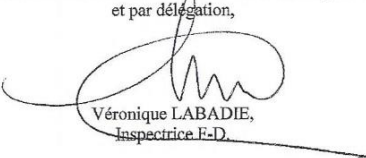
7 - Conditions de la vente : amiable.

8 - Valeur vénale de l'immeuble cédé : de l'ordre de 200 000 € (± 10%).

9 - Durée de validité de l'avis : un an.

A EVREUX, le 01/02/2016

P/ LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE L'EURE,
et par délégation,


Véronique LABADIE,
Inspectrice F-D.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



REÇU

19 DEC. 2017

N° 287

Maire AG P

Finances Resto.

Urbanisme Elections

RH Affaires scol.

Comm. Assoc.

ST Sc. Achats

Animations

CCAS Logement

Etat-Civil Accueil

EM EP Biblio

Elus :

Agents : **ED/AC/NSR**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NORMANDIE
Pôle Gestion publique
Pôle d'évaluation domaniale
Adresse : 21 quai Jean Moulin
76037 ROUEN Cedex
drfip76.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : P GUERIN
Téléphone : 02.32.18.91.17
Courriel : philippe.guerin@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2017-27105V0771

Rouen, le 18/12/2017

Mairie
Place Jacques Rafin
27520 GRAND BOURGOTHEROULDE

Objet : Demande d'actualisation d'un avis domanial.

Affaire suivie par Gabriela DEPETRIS

Monsieur le Maire,

Par mail du 15/12/2017, vous me demandez l'actualisation de notre évaluation n°2016-105V0094 en date du 1^{er} février 2016 concernant l'ancien presbytère, 7 place de l'église, 27520 GRAND BOURGOTHEROULDE, cadastré AO 42p.

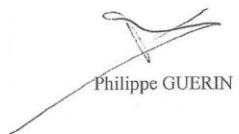
Votre demande est formulée en vue de la signature prochaine de l'acte de vente.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en l'absence de modification substantielle de la consistance et de l'état du bien, l'estimation 1^{er} février 2016 peut être reconduite pour un montant de 200.000 €.

La durée de validité du présent avis est limitée à 6 mois.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses

Pour la directrice Régionale des Finances publiques et par délégation,
Le responsable du Pôle d'évaluation domaniale


Philippe GUERIN



9) Information relative au comité syndical du Syndicat Intercommunal d'électricité et du Gaz de l'Eure du 21/10/2017.

Monsieur le Maire résume le comité syndical du 21/10/2017 :

- Election du nouveau président du SIEGE : Monsieur Xavier HUBERT anciennement 3^{ème} vice-président, à la place de Monsieur Ladislav PONIATOWSKI.
- Election des vice-présidents : Madame Perrine FORZY 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Jean QUETIER 2^{ème} vice-président, Monsieur Christian DORGE 3^{ème} vice-président.
- Election des membres du bureau syndical : Madame Gwendoline PRESLE et Messieurs Ladislav PONIATOWSKI, Jean-Pierre DUVERE et Daniel BOISNARD.
- Election du représentant du SIEGE à la FNCCR : Monsieur Ladislav PONIATOWSKI.

10) Remerciements.

Monsieur le Maire présente les remerciements suivants :

- La Préfecture de l'Eure remercie la municipalité pour le prêt du Centre Gilbert Martin lors de l'atelier territorial dans le cadre des assises nationales de la mobilité du 13/11 dernier.
- Les deux services civiques actuellement en poste à l'école primaire remercient le Conseil Municipal pour le prix du repas de restauration scolaire dont ils bénéficient.

11) Questions diverses.

Monsieur Gérard Swertvaeger informe que la construction du futur cabinet vétérinaire prévu sur la zone de la Baudrière 2 a débuté. La fin des travaux est prévue pour le dernier trimestre 2018.

Madame Isabelle Bouttier demande comment la municipalité a prévu de répondre à la protection des données personnelles, comment compte-t-elle faire avec les nouvelles obligations de la CNIL.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un sujet relevant de la commission affaires générales, à voir donc avec Madame Myriam Ferlin.

Monsieur Benjamin Picard demande quels sont les travaux prévus rue d'Elbeuf et que peut-on faire pour faire face à la densification du trafic route de Rouen.

Monsieur le Maire explique que vraisemblablement les travaux de réfection de la voirie attendus depuis plus de 2 ans et effectués sous couvert du département n'ont pas pu être réceptionnés et qu'un affaissement du réseau assainissement a été détecté. Une inspection télévisée du réseau a été effectuée ce jour pour déterminer la nature des travaux de réparation à effectuer.

Monsieur Philippe Marie explique que l'enrobé mis en œuvre devait être trop froid ce qui expliquerait son état dégradé. Un léger tassement apparaît au droit d'une tranchée, ce qui laisserait penser que la mise à niveau avec de l'enrobé n'est pas été faite au droit de cette tranchée, avant la mise en œuvre du revêtement final.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est impossible d'élargir les trottoirs compte tenu de la largeur de la voie existante et de la proximité des bâtiments de l'alignement de la voie. Monsieur le Maire explique également que la RD 438 à proximité de la A13 a été passée à une seule voie ce qui ralentit le trafic, les travaux depuis cet été de Saint Ouen du Tilleul dirigent un flux supplémentaire vers ce secteur.

Monsieur Jacques Despois souhaite souligner la bonne prestation du chef de cuisine pour la réalisation du vin d'honneur du Noël du personnel.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite valoriser le travail des agents et faire participer le restaurant scolaire pour les petites réceptions, il lui a demandé déjà de s'occuper des vœux.

Monsieur Didier Parin souhaite tordre le cou à une rumeur infondée et incessante sur la confusion et l'amalgame qui est très souvent fait même peut-être volontairement entre les difficultés financières qu'avait eu l'ancienne communauté de communes de Bourgtheroulde-Infreville et la situation saine et sans problème de la commune de Grand Bourgtheroulde.

Monsieur le Maire rapporte le retour des habitants de la route de Rouen qui avaient eu leur maison incendiée, à l'époque de nombreux habitants avaient été émus de cette situation. Une petite couronne de Noël serait à leur offrir pour leur souhaiter la bienvenue dans leur « nouvelle » maison au nom de la municipalité.

Monsieur le Maire rappelle que de grands changements ont été opérés en 2017 ! Elections, mise en place du nouveau Conseil Municipal et des nouvelles commissions Il remercie l'équipe de Monsieur Emmanuel Alligier. Il est satisfait de la position commune avec l'opposition en Communauté de Communes.

Il souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Il remercie les agents du service technique et particulièrement le responsable du service, les agents du pôle scolaire qui se sont investis pour le passage de la semaine de 4 jours et l'organisation du temps du midi, les agentes du service administratif et les élus pour la nouvelle organisation et les commissions.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 15.compte rendu affiché le jeudi 21/12/2017 à 15 h.